

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 Avril 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/04/12

Date de la convocation	30 /03/2022
	Votes : 23
Présents : 18	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 0

L'an deux mille vingt deux, le six Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM.VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. LABORDA Véronique, JAM Thierry, NOUGOUM Mohamed, HEREDIA Fabienne.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mme RICARD Christine
- Mr GASC Georges à Mr VALERO Claude
- Mme AMMARI Hanane à Mme DAVIT Hélène
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Mandatement d'un nouveau notaire dans le cadre de l'acquisition du bâtiment « Cave Coopérative »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal formalisant un accord de principe à l'acquisition du bâtiment « Cave Coopérative » sis à Paulhan Route de la Clairette afin que ce bien architectural demeure dans le patrimoine

Accusé de réception en préfecture
934-213401946-20220406-2022-04-0012-DE
Date de réception en préfecture : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

local ainsi que la délibération du 30 mars 2017 formalisant Le prix d'acquisition de la « Cave Coopérative ».

Il rappelle que cette délibération a pour objet le mandatement d'un nouveau notaire Me Caroline PLA-CHEVALIER, notaire à ANIANE.

Puis il précise que la « SCA intercommunale vinification les 6 clochers » souhaite vendre ce bâtiment au prix de Cent Mille Euros (100 000 euros) dans le cadre d'une opération concomitante avec l'aménageur AMEHA. Le règlement s'effectuera en 2 versements.

A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord définitif pour l'acquisition dudit bâtiment au prix de 100 000 € dont les versements se feront en 2 fois, dans le cadre d'une opération concomitante avec l'aménageur AMEHA et de mandater un nouveau notaire Me Caroline PLA-CHEVALIER, notaire à ANIANE.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- Confirme l'acquisition du bâtiment « Cave Coopérative » sis à Paulhan Route de la Clairette au prix de 100 000 euros dont les versements se feront en 2 fois dans le cadre d'une opération concomitante avec l'aménageur AMEHA.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'effet d'effectuer toutes les démarches et formalités relatives à la signature de l'acte notarié en l'étude de Me Caroline PLA-CHEVALIER, notaire à ANIANE.
- Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget de la commune de 2022 et de 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire :
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Affiché le :
Transmis au représentant de l'Etat le

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220406-2022-04-0012-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022